

Courrier Fédéral

N° 472 du 4 septembre 2009

Au sommaire de ce numéro :

- **REVENDICATIONS** P. 3-4
 - La place du travail.
- **PROTECTION SOCIALE** P. 5
 - Position de la FNIC sur GPS.
- **EMPLOI** P. 6
 - Position de la FNIC sur la gestion de la crise.
- **SOCIETE** P. 7-8
 - Intervention de la FNIC aux Assises de l'Energie en Normandie.
- **ORGA - 4 PAGES DETACHABLES**
 - Bon de commande 2010 P. 9
 - Orga 2009 : questionnaire P. 10
 - Dossier du syndiqué (*à remplir et à renvoyer à la Fédération*) P. 11
 - Engagement personnel P. 12
- **49^{ème} CONGRÈS** P. 13-14
 - Liste des délégués.
- **PROCES AZF** P. 15
 - Déclaration CGT à l'issue des réquisitions du parquet. P. 16-17
 - Extraits de plaidoirie.
- **INTERNATIONAL** P. 18
 - IGBCE : rencontre à Hanovre.
- **SOCIETE** P. 19
 - Grippe A, gros lot pour l'industrie pharmaceutique.



● LA PLACE DU TRAVAIL.

**RETRAITE À 67 ANS, TRAVAIL À 14 ANS, TRAVAILLER PLUS ET ENCORE PLUS DEMAIN,
POUR QUELLE FINALITÉ ? "TRAVAILLER, PRENEZ DE LA PEINE, C'EST LE FOND QUI
MANQUE LE MOINS ... !" DISAIT LE LABOUREUR À SES ENFANTS.**

C'est ce type d'argument qui nous est asséné à longueur d'antenne, de discours ou de programmes politiques, comme une vérité immuable et qui serait la seule issue possible à la sortie de la crise et comme seul moyen qu'auraient les salarié(e)s pour améliorer leur sort.

C'est pourquoi, il faut s'y intéresser d'un peu plus près afin d'analyser quel fondement économique se cache derrière une telle propagande.

Depuis l'arrivée de la droite la plus réactionnaire que nous ayons connue ces dernières années aux affaires du pays, chaque jour apporte son lot d'attaques frontales, débridées, contre ce que nous appellerons l'architecture sociale de ce pays, dessinée par des années de luttes de nos aînés : protection sociale, éducation, retraite, droit du travail, droits et libertés individuelles et collectives, etc....

Dans cet article, nous ne développerons pas ces différents sujets, nous le faisons dans ces pages et dans les publications fédérales régulièrement, là n'est donc pas notre propos.

Cela dit, la dernière trouvaille de Monsieur le Ministre du Travail, de repousser l'âge de la retraite à 67 ans appelle, de la part des travailleurs, à mieux appréhender les fondamentaux politiques d'une telle proposition.

On peut constater que le pouvoir en place agit actuellement dans deux directions pour réduire ce qu'il appelle le "coût du travail"...

- *d'une part, par la réduction de la couverture sociale via une série de mesures (blocage des salaires et des pensions, réduction de la couverture maladie, la taxe carbone, suppression de la taxe professionnelle, etc...)*
- *d'autre part, l'allongement du temps de travail (remise en cause des 35H et de la retraite à 60 ans).*

Ces deux domaines d'intervention poursuivent le même objectif : relever le taux de profit du capital et rémunérer encore plus le capital privé.

Un seul exemple : la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises en France est passée de 75,6 % dans les années 1981/83 à 67,6 % dans les années 2005/2007. Cela n'a été obtenu que par une pression accrue sur une répartition différente des richesses créées par le travail salarié.

Situation perceptible par le commun des mortels tant il est difficile de boucler les fins de mois !

Aujourd'hui, on peut penser que la réduction du coût du travail telle qu'elle est pratiquée par pouvoir et patronat n'est plus suffisante pour maintenir un taux de profit élevé, le capital a besoin de passer à autre chose de plus fondamental, c'est l'allongement du temps de travail global : mise sur le "marché du travail" de forces de travail très tôt.

C'est l'apprentissage dès 14 ans et maintien au travail très tard, c'est l'allongement de l'âge de sortie du "marché du travail" à 67 ans.

Les dirigeants politiques de notre pays ont bien compris que seul le travail est créateur de richesses et que, par conséquent, si le capital veut augmenter ses profits, il faut, en plus de la baisse du "coût du travail", augmenter la durée pendant laquelle le travail salarié va produire des richesses, d'où l'encadrement de l'exploitation capitaliste entre 14 et 67 ans.

L'économie marxiste nous explique que plus on augmente les cycles de rotation du capital et du travail, plus la plus-value résultante de ces cycles de production sera importante.

Produire des richesses le plus longtemps possible au travail est l'axe fondamental des décisions prises par le pouvoir et le patronat sur les âges d'entrée et de sortie du "marché du travail" et rien d'autre.

Le travail n'est pas autre chose qu'un rapport social de production qui s'établit entre les propriétaires des moyens de production et les forces de travail en présence afin de créer des richesses nécessaires au fonctionnement de toute société humaine.

La répartition de cette richesse dans la société capitaliste est le nœud du problème. Plus on aura de cycles de productions, plus la richesse créée sera grande et, par voie de conséquence, le profit.

Nous sommes face à une double action du capital, augmenter l'exploitation capitaliste en intensifiant le travail et en réduisant les acquis sociaux, d'une part, et d'autre part, allonger le temps total du cycle d'exploitation de la force de travail.

Le pouvoir politique joue sur ces deux tableaux.

Certes, dans un autre type d'organisation de la société, il faudra produire les biens nécessaires à la société elle-même, mais la finalité du travail sera toute autre, certainement différente de ce qu'elle est aujourd'hui et surtout, elle s'effectuera sur la base d'une répartition des richesses produites en s'appuyant sur la réponse aux besoins des femmes et des hommes qui composent la société, et non plus sur le besoin du profit capitaliste.

Cette nouvelle organisation de la société humaine appellera, de fait, la modification du principe de propriété privée du capital au risque contraire de mettre un emplâtre sur une jambe de bois.

***La bataille revendicative, pour gagner sur les salaires,
les classifications, les retraites, la protection sociale,
s'inscrit pleinement dans cet enjeu :***

Quelle société voulons-nous ?

● POSITION DE LA FNIC CGT SUR LE PROJET D'ACCORD SUR LA GOUVERNANCE DES GROUPES PARITAIRES DE PROTECTION SOCIALE DU 8 JUILLET 2009.

Un groupe paritaire de protection sociale (GPS) est une association qui comporte une ou des institutions de retraite AGIRC et ARRCO, des institutions de prévoyance, des institutions de gestion de retraite supplémentaire, des mutuelles et/ou des assurances. Le texte prévoit la manière dont fonctionne cette association, désignée "Association sommitale".

L'association ne fixe pas la politique de ses membres, elle gère les conflits d'intérêts, veille au respect par ses membres de leurs obligations respectives.

Cette structure répond à la demande des entreprises qui veulent des "packages" comprenant l'ensemble des couvertures santé, prévoyance, retraite complémentaire et supplémentaire.

Le texte prévoit d'ores et déjà une concentration dans ce secteur, les procédures de rapprochement de deux ou plusieurs GPS sont détaillées.

C'est le seul directeur du GPS qui fixe ses orientations générales. Le caractère paritaire du conseil d'administration de l'association est suspendu à un éventuel changement dans le cadre des discussions sur "la modernisation du paritarisme".

Le fonctionnement de l'assemblée générale est anti-démocratique, la pondération des voix dépend de critères comptables.

Une gouvernance des GPS ne remet pas en cause leur choix de développement sur l'épargne salariale ou la retraite supplémentaire par capitalisation, dont les fonds alimentent les marchés financiers et la spéculation contre les salariés.

L'existence même des GPS doit être réexaminée. Sur le principe, ces groupes sont de nature à remplacer la Sécurité Sociale dans une bonne partie de son rôle, au moins sur les risques maladie et vieillesse.

Ce n'est pas un hasard si à aucun endroit du texte n'est évoqué le rôle prépondérant de la Sécurité Sociale.

On reste avec ce texte dans "l'aménagement" et non la remise en cause, d'un système non-conforme aux intérêts des salariés ou des assurés sociaux, **selon les principes d'universalité, d'unité, d'uniformité, de solidarité et de démocratie, qui sont les 5 piliers de la Sécurité Sociale et qui doivent, à notre sens, rester les fondements de tout système de protection sociale.**

**Pour ces raisons, la FNIC-CGT
se prononce CONTRE la signature de ce texte.**

● POSITION DE LA FNIC CGT SUR LE PROJET D'ACCORD INTERPROFESSIONNEL SUR LA GESTION SOCIALE DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR L'EMPLOI DU 8 JUILLET

Pour établir notre position, nos éléments d'analyse ont été les suivants :

Le titre du texte résume à lui seul le décalage de l'accord avec la réalité de la situation sociale dans le pays.

Dans le cadre d'un prétendu "agenda social 2009", les organisations syndicales n'auraient qu'à négocier, en l'absence de rapport de forces construit sur le sujet, la "gestion des conséquences".

Telle n'est pas notre conception du syndicalisme, acteur de transformation sociale, comme le rappelle d'ailleurs la première phrase du projet de document d'orientation de notre 49^{ème} congrès confédéral. Il aurait préalablement fallu fixer les conditions d'une autre politique industrielle en France, ainsi qu'une véritable relance par le salaire dans toutes ses composantes, protection sociale comprise.

Le chômage, partiel ou non, est renforcé comme instrument du patronat pour mener sa politique de rentabilité, peser sur les salaires et les conditions de travail. Prétendre comme le fait l'accord que "le chômage partiel apparaît comme un des dispositifs pertinents pour la défense de l'emploi" montre jusqu'où peut mener le dogme de la flexibilité, avec à la clé, de nouveaux cadeaux financiers pour les détenteurs d'entreprises.

Le prêt de main-d'œuvre, jusqu'ici illégal, est généralisé. Sa durée est portée à 8 mois.

La vocation du Fonds Unique de Péréquation (le FUP) est la mutualisation de l'argent de la Formation professionnelle, il reçoit les excédents, quand ils existent, des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) pour les verser aux OPCA qui ont des besoins de trésorerie, au bénéfice des salariés formés.

Cette vocation est détournée par l'accord puisque cet argent, qui appartient aux salariés, sera distribué aux entreprises pour financer leur politique.

De nombreux acteurs de la formation professionnelle considèrent que ce texte "complète" l'accord Formation du 7 janvier 2009, que la CGT a signé mais que notre Fédération n'a pas approuvé.

De même, ce texte aménage les dispositions sur la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP) que notre Fédération a rejeté également. Il est donc cohérent pour nous de ne pas approuver ce texte.

En fait ce texte avalise l'existence du Contrat de Transition Professionnelle (CTP), nocif pour les salariés.

D'une manière générale, cet accord est nocif pour les salariés.

**Pour ces raisons, la FNIC-CGT
se prononce CONTRE la signature de ce texte.**

● INTERVENTION DE LA FNIC CGT AUX ASSISES DE L'ENERGIE EN NORMANDIE.

Le pétrole est devenu, à partir des années 50, la première source d'énergie dans le monde. Sa forte densité énergétique en fait la matière première des carburants qui alimentent les transports (voitures, camions, avions, etc.).

C'est aussi une matière première irremplaçable utilisée par la pétrochimie pour un nombre incalculable de produits de la vie quotidienne : *matières plastiques, peintures, colorants, caoutchouc, cosmétiques, chimie, industrie pharmaceutique, etc.*

Le pétrole sert aussi comme combustible dans le chauffage domestique et comme source de chaleur dans l'industrie.

En raison des chocs pétroliers de 73 et 79 et de la montée en puissance du nucléaire et du gaz naturel, son utilisation pour la production d'électricité a perdu de son importance, même si aujourd'hui, on assiste à un recours accru au charbon pour la production d'électricité.

L'implication des compagnies dans la production d'énergie ou d'électricité ne peut être vue uniquement au niveau national, comme le suggère la campagne de presse autour de Total qui a pour ambition d'être partie prenante dans la filière nucléaire française, mais doit être vue au niveau mondial.

La totalité des compagnies pétrolières dans le monde considère le pétrole avant tout comme une source d'énergie, et non comme une matière première.

Certains "majors", les grandes compagnies pétrolières, comme ExxonMobil, Texaco, BP ou Total ont, de longue date, développé une stratégie de participation dans le secteur de la production électrique.

- *Shell a investi des centaines de millions de dollars dans l'éolien.*
- *BP Solar est le deuxième fabricant mondial de panneaux solaires.*
- *Total est présent dans ce qui s'appelait alors Cogema depuis des années.*

De la même façon, la présence de ces compagnies au sein des activités de transports de gaz n'est pas nouvelle.

Parallèlement, British Gaz ou Gdf-Suez se sont introduits dans l'amont pétrolier, c'est-à-dire l'exploration et la production, au travers de partenariats.

Les sociétés pétrolières ont déjà pris le virage pour devenir au cours de ce 21^{ème} siècle, des sociétés multi énergies, en concurrence avec les sociétés gazières pour l'amont, mais aussi en concurrence avec les spécialistes de distribution en réseau (eau, Télécom) qui souhaitent valoriser leur savoir-faire en prenant position dans la distribution de gaz ou d'électricité.



Cette diversification est certes justifiée par les incertitudes concernant l'avenir sur les énergies fossiles.

Cependant, il faut modérer cet argument. Les pétroliers sont par nature et par culture, des entreprises de long terme.

Les projections de consommation d'énergie pour l'avenir montrent que les énergies fossiles resteront prépondérantes à horizon visible.

L'association Greenpeace qu'on peut difficilement soupçonner d'être à la botte des compagnies pétrolières, projette qu'en 2030, les énergies fossiles continueront à fournir plus des deux tiers de la production énergétique mondiale.

Les pétroliers ont donc encore de beaux jours devant eux, d'autant que la raréfaction du pétrole, ou la médiatisation à outrance de sa raréfaction, et qui vise soi-disant à modifier les habitudes des consommateurs, a surtout pour effet premier et immédiat de faire monter les prix... et donc les bénéfices.

S'ajoute à cela la volonté des pétroliers d'améliorer leur image sur les questions d'environnement et de changement climatique.

Des nouvelles technologies moins polluantes d'extraction du pétrole sont développées dans ce sens et... médiatisées.

Le discours développé par les compagnies pétrolières privées sur leur maîtrise technologique s'accompagne d'un dénigrement systématique de celle du secteur public.

Ainsi, Total se vante de pouvoir opérer des centrales nucléaires et même d'améliorer leur efficacité.

Cette configuration pose la question de l'utilité de l'entreprise.

Si c'est, comme nous le pensons, la réponse aux besoins, comment assurer sur la question de l'énergie les dimensions de l'innovation, des investissements, y compris de sécurité, la question du contrôle citoyen ?

***L'Union Française de l'Industrie Pétrolière
se refuse à jouer le rôle pourtant nécessaire
de mise en cohérence des politiques des acteurs pétroliers.***

***La mise en place d'une instance publique de régulation
est donc nécessaire pour assurer la réponse aux besoins des salariés
et des populations.***

COMMANDE 2010

■ Code du syndicat :

**A renvoyer avant le
13/11/2009**

■ Nom du syndicat :

C.G.T. FÉDÉRATION INDUSTRIES CHIMIQUES

Case n° 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.48.18.85.83 - Fax. 01.48.18.80.35

e-mail : orga@fnic.cgt.fr

Marie-Louise

Entrée : 263, rue de Paris

■ Nom du trésorier :

OUVRIERS / EMPLOYÉS			
COMMANDE FNI 2010		COMMANDE TIMBRES 2010	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
10,50		10,50	
11,00		11,00	
11,50		11,50	
12,00		12,00	
12,50		12,50	
13,00		13,00	
13,50		13,50	
14,00		14,00	
14,50		14,50	
15,00		15,00	
16,00		16,00	
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
24,00		24,00	
26,00		26,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

ACTIFS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

U.F.I.C.T.			
COMMANDE FNI 2010		COMMANDE TIMBRES 2010	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
16,00		16,00	
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
24,00		24,00	
26,00		26,00	
28,00		28,00	
30,00		30,00	
32,00		32,00	
34,00		34,00	
36,00		36,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

ACTIFS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

RETRAITÉS			
COM-MANDE FNI 2010		COMMANDE TIMBRES 2010	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
6,00		6,00	
6,50		6,50	
7,00		7,00	
7,50		7,50	
8,00		8,00	
8,50		8,50	
9,00		9,00	
9,50		9,50	
10,00		10,00	
10,50		10,50	
11,00		11,00	
11,50		11,50	
12,00		12,00	
12,50		12,50	
13,00		13,00	
13,50		13,50	
14,00		14,00	
14,50		14,50	
15,00		15,00	
16,00		16,00	
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

RETRAITÉS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

RÉDUITS *			
COM-MANDE FNI 2010		COMMANDE TIMBRES 2010	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
Ouvrier		8,50	
8,50			
UFICT		12,00	
12,00			

* Syndiqués en situation particulière (mi-temps par exemple)

ORGA—2009

Questionnaire

À retourner avec votre bon de commande avant le 13/11/2009

● L'entreprise

Nom de l'entreprise

Son adresse

N° téléphone : N° Fax. :

E-mail :

- La branche d'activité
- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chimie | <input type="checkbox"/> Officines |
| <input type="checkbox"/> Pétrole | <input type="checkbox"/> Navigation de Plaisance |
| <input type="checkbox"/> Caoutchouc | <input type="checkbox"/> Instruments à écrire |
| <input type="checkbox"/> Plasturgie | <input type="checkbox"/> Laboratoires Analyses Médicales |
| <input type="checkbox"/> Négoce Médico-Techniques | <input type="checkbox"/> Droguerie pharmaceutique |
| <input type="checkbox"/> Industrie Pharmaceutique | <input type="checkbox"/> Répartition pharmaceutique |

● Le syndicat CGT

Secrétaire général ▶ Nom : Prénom :

Son adresse ▶

N° téléphone : N° Fax. :

E-mail :

Trésorier ▶ Nom : Prénom :

Son adresse ▶

● Syndicalisation—représentativité

Nombre de salariés dans l'entreprise

Élections professionnelles, la CGT représente globalement en ▶	<input type="text"/> %	Voix	Élus
La CGT représente ▶ 1er collègue	<input type="text"/> %	Voix	Élus
2ème collègue	<input type="text"/> %	Voix	Élus
3ème collègue	<input type="text"/> %	Voix	Élus

Nombre de syndiqués CGT ▶ Nombre d'adhésions CGT réalisées en 2008 ▶

ACHETER 100 FRANCS - 100 FRANCS



DOSSIER DU SYNDIQUÉ

Pour vos Cotisations 2010

NOM : _____ Prénom : _____
 Age : _____ Adresse professionnelle : _____

 Entreprise : _____ Site : _____
 Atelier : _____ Service : _____
 Secteur : _____ Coefficient : _____
 Nom du collecteur : _____

Ce document est établi pour que chaque syndiqué détermine son taux de cotisation pour l'année qui vient, c'est-à-dire, pour l'année 2010.

Au travers de cette sollicitation, deux grandes questions sont posées :

1. **Gagner de nouveaux syndiqués pour construire la mobilisation et gagner les luttes.**
2. **Définir votre taux de cotisation en faisant l'effort pour se rapprocher des dispositions statutaires.**
 - Pour les Actifs : 1 % de la rémunération nette moyenne mensuelle.
 - Pour les Retraités : 0,5 % ou plus de la pension ou retraite mensuelle (*régime de base + complémentaire*), étape pour arriver au 1 %.

Le syndicat tire sa force du nombre de ses adhérents et du montant des cotisations qui lui permettent :

- **d'assurer sa vie démocratique et indépendante.**
- **de donner à toutes les structures, les moyens de leur action.**

Vous connaissez maintenant les buts et objectifs de ce dossier. Celui-ci est à remettre à votre collecteur, ou au responsable de la vie syndicale de votre syndicat, dûment complété. Pour se donner les moyens de construire les ripostes les plus larges pour faire face aux atteintes orchestrées par le patronat et le gouvernement, **LE RENFORCEMENT DE LA CGT EST INCONTOURNABLE !** Nous vous invitons à utiliser le bulletin d'adhésion au verso de ce document afin de réaliser une adhésion. **Plus que jamais, la syndicalisation est l'affaire de toutes et de tous. Nous sommes certains que nous pouvons compter sur votre contribution.**

Je choisis le prélèvement automatique et je coche la case correspondant à mon choix :

Salarié Retraité
 les 2 mois les 3 mois Signature
 les 6 mois les 12 mois

**J'OPTE POUR
LE PAC !**

Le prélèvement automatique des cotisations (PAC), c'est simple, régulier, discret, efficace. Cela facilite la tâche de nos militants collecteurs !

● ENGAGEMENT PERSONNEL

Pour le Financement et le Renforcement de la **CGT**

Sur la base du tableau indicatif suivant,
DECIDEZ DE VOTRE COTISATION 2010, en cerclant la case correspondante
 (n'oubliez pas de remettre ce document à votre collecteur)

ACTIFS

- Ma rémunération mensuelle moyenne étant de : _____ €
- Je décide de cotiser, en 2010 à : _____ €

Barème Ouvriers/Employés				
1 FNI + 11 timbres mensuels				
Salaire mensuel				Cotisation mensuelle
de	1047	à	1074	10,50
de	1075	à	1124	11,00
de	1125	à	1174	11,50
de	1175	à	1224	12,00
de	1225	à	1274	12,50
de	1275	à	1324	13,00
de	1325	à	1374	13,50
de	1375	à	1424	14,00
de	1425	à	1474	14,50
de	1475	à	1549	15,00
de	1550	à	1649	16,00
de	1650	à	1749	17,00
de	1750	à	1899	18,00
de	1900	à	2099	20,00
de	2100	à	2299	22,00
de	2300	à	2499	24,00
de	2500	à	2699	26,00
Au-delà de 2700 € = 28 € et +				

Barème UFICT				
1 FNI + 11 Timbres mensuels				
Salaire mensuel				cotisation mensuelle
de	1550	à	1649	16,00
de	1650	à	1749	17,00
de	1750	à	1899	18,00
de	1900	à	2099	20,00
de	2100	à	2299	22,00
de	2300	à	2499	24,00
de	2500	à	2699	26,00
de	2700	à	2899	28,00
de	2900	à	3099	30,00
de	3100	à	3299	32,00
de	3300	à	3499	34,00
de	3500	à	3699	36,00
Au-delà de 3700 € = 38 € et +				

RETRAITES

- Le montant de ma retraite ou pension étant de _____ €
- Je décide de cotiser, en 2010, à _____ €





Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Entreprise : _____

Souhaite adhérer à la CGT

Bulletin à remettre à un militant CGT
 ou à renvoyer à la **FNIC CGT** – Case 429
93514 MONTREUIL CEDEX
 ☎ 01.48.18.80.36 fax : 01.48.18.80.35
 Email : fnic@cgt.fr

Barème Retraités				
1 FNI + 11 timbres mensuels				
Salaire mensuel				cotisation
1er taux				6,00
de	1200	à	1349	6,50
de	1350	à	1449	7,00
de	1450	à	1549	7,50
de	1550	à	1649	8,00
de	1650	à	1749	8,50
de	1750	à	1849	9,00
de	1850	à	1949	9,50
de	1950	à	2049	10,00
de	2050	à	2149	10,50
de	2150	à	2249	11,00
de	2250	à	2349	11,50
de	2350	à	2449	12,00
de	2450	à	2549	12,50
de	2550	à	2699	13,00
Au-delà de 2700 € = 13,50 € et +				

● LISTE DES DÉLÉGUÉS AU 49^{ÈME} CONGRÈS.

REGIONS	DPT	SYNDICATS	NOMS DELEGUES	BRANCHES	SUIVI
ALSACE	68	CIBA BASF	THIERY Denis	CHIMIE	
AQUITAINE	40	M.L.P.C Rion	FREYSSELINAS Jean Philippe	CHIMIE	
AUVERGNE	63	MICHELIN CLERMONT	GILLES Jean Michel	CAOUTCHOUC	
	03	ADISSEO	RADY Hicham	CHIMIE	
BOURGOGNE	71	MICHELIN BLANZY	DUVERT Patrick	CAOUTCHOUC	
BRETAGNE	56	PLASTIMO	LE ROCH Gilles	NAVIG. DE PLAISANCE	
	35	OCP RENNES	BREHE David	REPARTITION PHARMA	
CENTRE	45	GMG	LOUIS Nadine	CHIMIE	
FRANCHE COMTE	39	GRAND PERRET	GOBERT Jean Marie	PLASTURGIE	
NORMANDIE	76	EXXONMOBIL	SERVAIN Pascal	PETROLE	
	76	COOPER BOLBEC	GODEFROY Fabrice	CAOUTCHOUC	
	76	TOTAL GONFREVILLE (retraité)	VARACHE Patrick	PETROLE	
IDF	94	SANOVI AVENTIS Maisons Alfort	DUBOIS Bernard	INDUSTRIE PHARMA	
LORRAINE	57	SYNDICAT COMPLEXE CHIMIQUE DE CARLING	RUSCHA Arnaud	CHIMIE	
MIDI PYRENEES	65	ALCAN ARC Beyrede	THEAS Jean Louis	CHIMIE	

● LISTE DES DÉLÉGUÉS AU 49^{ÈME} CONGRÈS.

NORD PAS DE CALAIS	62	PO-Ruitz (désistement du syndicat. Remplacement en cours. Validation au CEF du 14 & 15 septembre 2009)	GREVET Olivier	PLASTURGIE	1
	62	ROQUETTE	FAVEEUW Olivier	CHIMIE	1
	59	CARGILL	PETIT Daniel	CHIMIE	1
	62	GPN Mazingarbe	BAVAY Pascal	CHIMIE	1
	59	SRD	BECQUART Guillaume	PETROLE	1
PACA	13	INEOS	MORELLO Thomas	PETROLE	1
	84	GERFLOR Grillon	MICHAUD Rémy	CAOUTCHOUC	1
	04	ARKEMA St Auban	BOUISSOU David	CHIMIE	1
PAYS DE LOIRE	72	SELCA - LE MANS	COLLIN Martine	LAM	1
	49	PAULSTRA SEGRE	BIGOT Jacky	CAOUTCHOUC	1
PICARDIE	80	MECACORP	COLOMBEL Anne	PLASTURGIE	1
	60	PLANET WATTHOM	COPIE Philippe	PLASTURGIE	1
	60	COLGATE	GROSJEAN Hervé	CHIMIE	1
	60	YSL LASSIGNY (retraité)	GILLET COLART Claude	CHIMIE	1
POITOU CHARENTES	17	DUFOUR YACHTS	BONAVENT Florence	NAVIG.DE PLAISANCE	1
RHONE ALPES		DECAP SUD	SALIN Jean Baptiste	PETROLE	1
	69	FAMAR St Genis	LACHENAL Gérard	INDUSTRIE PHARMA	1
	73	RIO TINO/ALCAN St Jean de Maurienne	HERGAULT Christian	CHIMIE	1
	69	BLUESTAR SILICONES St Fons	GRANJON Jean	CHIMIE	1
	69	ARKEMA Pierre Bénite		CHIMIE	1
	69	SANOFI AVENTIS Neuville	MALLET Fabien	CHIMIE	1
	38	RHODIA (retraité) Plateforme Chimie de Pont de Claix	PONCET Jean Paul	CHIMIE	1
	69	CENTRE DE RECHERCHE RHODIA	VAYSSE Gérard	CHIMIE	1
					38

● DÉCLARATION CGT À L'ISSUE DES RÉQUISITIONS DU PARQUET DANS LE PROCÈS AZF/TOTAL À TOULOUSE.

La FNIC CGT prend acte des réquisitions du Parquet sur les causes de la catastrophe. Celles-ci confirment qu'il y a eu un mélange de produits chimiques incompatibles qui n'auraient jamais dû se croiser sur un site, présenté par TOTAL et Grande Paroisse, comme une usine modèle.

Les réquisitions précisent que le mélange de produits chimiques incompatibles est la conséquence d'une organisation du travail mise en place avec le recours massif à la sous-traitance qui a fragilisé la sécurité.

Parce qu'elle a toujours condamné les politiques de sous-traitance, les suppressions d'emplois et la casse des collectifs de travail dans le groupe TOTAL, la FNIC CGT fait sienne des demandes de peine maximum pour Mr Biechlin ancien directeur de l'usine et Grande Paroisse personne morale.

Nous dénonçons qu'en plein procès, TOTAL et Grande Paroisse continuent et accélèrent le recours à la sous-traitance comme si le 21 septembre 2001 avait été une journée ordinaire.

En effet, Total vient d'annoncer le passage complet à la sous-traitance de la maintenance, de la sous-traitance du trafic fer et du chargement ammoniac dans son usine GPN de Grand-Quevilly.

Sur la raffinerie Total de Gonfreville, ce sont 6 activités qui sont programmées pour être également sous-traitées. La démonstration a pourtant été faite que ces pratiques sont contraires à la sécurité des sites SEVESO.

La FNIC CGT regrette que les réquisitions du procureur ne remontent pas jusqu'à la direction générale, le droit ne s'applique pas à TOTAL et Th. DESMAREST en ne les rendant pas responsables et coupables dans la catastrophe AZF qui a fait 31 morts et 20 mille blessés le 21 septembre 2001 à Toulouse.

Personne pourtant ne conteste que ces politiques menées chez Total sont décidées au plus haut niveau du groupe.



● EXTRAITS DE PLAIDOIRIE.

L'audience s'est terminée fin juin.

Le compte rendu de jugement se fera le 19 novembre prochain.

Parmi les moments remarquables des derniers jours d'audience, il y a les réquisitions du Ministère Public, par la bouche du Procureur dont nous vous publions quelques extraits :

- *"Oui, le bilan est lourd, trop lourd. Et pour autant, il ne relève en rien de la fatalité. Cette catastrophe résulte d'un dysfonctionnement grave dans l'exploitation et la gestion des bâtiments 335 et 221, d'un dysfonctionnement grave des opérations de traitement des déchets, d'un recours important à la sous-traitance sans une stricte surveillance, et d'une perte de conscience incontestable des risques liés à la mise en contact des produits se trouvant sur le site. "*
- *"Enfin, ce dossier s'est aussi compliqué en raison d'une poignée de personnes qui se sont invitées dans la procédure développant théories et fantasmes, ces personnes ont créé des passerelles avec Grande Paroisse jusqu'à constituer un groupement d'intérêt commun. Quelques unes de ces hypothèses ont été relayées par la défense, il est bien connu que face à une position délicate, il faut allumer des contre-feux, harceler les experts judiciaires de nouvelles investigations et tenter de les déstabiliser. Telle est aussi une autre réalité de ce dossier."*
- *"Je pourrai terminer mes observations mais je ne peux occulter la commission d'enquête interne. Je pourrai y passer des heures tellement j'aurai de choses à dire. Mais plusieurs parties civiles ont développé. Je vais mettre en lumière deux points. Cette enquête a parasité, pollué l'enquête officielle. Cette commission a glissé en un comité de défense des prévenus."*

Dans les plaidoiries des avocats représentant les Organisations de la CGT, Maître Topalov sur l'origine liée au mélange de produits chimiques incompatibles a dit : "... le hangar, laissé à la responsabilité de la SURCA, n'a aucune consigne de Grande Paroisse. La gestion du local échappe à l'usine... On devrait parler des 24 essais réalisés (par l'instruction) au Centre de Grammat, le plus grand Centre d'Expérimentation de la Défense. Ce tir nous démontre que du nitrate ayant absorbé un peu d'eau, au contact du DCC Na, avec du NAI, produit une explosion.

Maître Lévy, avocat des agents EDF qui travaillaient à proximité : "... La catastrophe a fait 2 catégories de victimes, la première : les salariés (et là, il s'agit d'un accident du travail) et la deuxième : les tiers... Une obligation de résultat pèse sur l'employeur à l'égard des salariés."

On a encore à l'esprit les déclarations de Mr Biechlin à l'audience : "Il n'y a pas lieu de respecter l'arrêté préfectoral quant au risque d'explosion". C'est la même chose pour les sous-traitants. Dans le document remis, pour le nitrate, la case est vide au niveau risque.... l'absence de 2 études de danger. Cette disposition n'a pas été respectée de manière délibérée pour le stockage du nitrate parce que l'on considérait qu'il n'y avait pas de risque d'explosion.

Il y a 5 fautes caractérisées :

- ☞ La violation du décret de 92 relatif à l'intervention des entreprises extérieures ;
- ☞ Le viol de l'arrêté ministériel de 2000 qui transpose la directive Seveso 2 ;
- ☞ Les fautes dans l'exploitation du hangar 221, imposée par l'arrêté ministériel du 10 janvier 1994 ;
- ☞ L'absence de formation sécurité du personnel sous-traitant ;
- ☞ Les dysfonctionnements dans la collecte des déchets, l'absence de barrière étanche dans l'usine entre des produits incompatibles.

"Je demande comme peine complémentaire la publication de ce jugement et la diffusion de l'intégralité du jugement de Total et d'AZF, pendant 1 an !"

Maître Tessonnière a mis en avant : "Le procès de la sous-traitance : cette perte de contrôle de la sécurité sur un secteur important de l'activité de l'usine, la gestion, le stockage, le conditionnement et l'expédition des déchets et des produits déclassés, est indiscutablement liée à la sous-traitance et à une conception accidentogène de ce qui doit relever des attributions des salariés "organiques" et de ce qu'on peut "abandonner" à la sous-traitance.

... L'INRS considère que la sous-traitance multiplie de 5 à 10 fois la fréquence des accidents du travail... Le procès de la toute puissance : la volonté du groupe, c'est de se substituer aux pouvoirs publics pour produire les normes. Il s'agit de créer une légitimité parallèle.

... Aux yeux de Total nous ne sommes pas légitimes, l'autorité judiciaire, elle-même, n'est pas légitime. Les experts judiciaires, en tout cas ceux qui ne font pas partie du monde de Total, sont également illégitimes, donc incompétents."

● IGBCE : RENCONTRE ENTRE LA CGT ET LES SYNDICATS ALLEMANDS.

Du 29 juin au 1^{er} juillet 2009 s'est déroulé à Hanovre un séminaire en présence des Fédérations CGT Mines Énergie, Industries Chimiques, Verre et Céramique et des syndicats de la Chimie et Énergie IGBCE.

O bjectif de ce séminaire :

- Présentation de chaque organisation (*revendications, représentativité dans l'entreprise, formation syndicale, l'importance et les formes de la participation des travailleurs aux instances de décision*).
- Comment avoir un travail mieux coordonné dans les comités d'entreprises, ainsi que dans les Comités de Groupes.
- Démarche de nos syndicats respectifs au niveau de l'EMCEF.
- Quelle coopération future entre les organisations.

Ce séminaire qui s'est déroulé en présence des Secrétaires Généraux des Fédérations concernées, a permis de mettre sur la table la démarche syndicale que la CGT développe, face à un syndicalisme allemand axé sur un dialogue social à l'ordre du jour en permanence.

Sur la forme de syndicalisme, l'IGBCE nous a informé que la manifestation des salariés de Continental, français et allemands, en avril à Hanovre était une première dans le pays...

Cela est significatif de la différence fondamentale entre notre syndicalisme CGT basé sur le rapport de forces et celui de l'IGBCE basé sur la compromission.

Malgré cela, une volonté commune est apparue pour essayer, dans le contexte des multinationales, des instances représentatives (*CEE/Comité de Groupe Européen*), de partager des opinions et d'accroître les relations entre syndicats pour aboutir à des décisions communes.

Faut-il rappeler que l'IGBCE dénombre 436 000 adhérents (*en clair notre Confédération CGT...*), fonctionne en terme de régions et est, à l'intérieur, confrontée à des débats très divergents sur les formes d'actions, surtout dans le contexte de la crise.

Dans les décisions, il a été convenu :

- ☞ De multiplier les contacts au niveau des groupes respectifs.
- ☞ De faire remonter les problèmes existant ou à venir au niveau des Fédérations.
- ☞ De convenir d'une nouvelle rencontre, fin janvier 2010, afin de faire un premier bilan de nos démarches et d'établir un nouveau plan de travail plus ambitieux, si possible.
- ☞ De nous unir pour mettre en difficulté les décisions patronales.

N'est ce pas là une nécessité au delà de nos divergences !

P our la FNIC CGT, la construction de convergences les plus larges possibles, à quel que niveau que ce soit, est le seul gage de garantie de progrès social pour les salariés de nos différents pays.

● GRIPPE A, GROS LOT POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE.

Le risque de pandémie dû à la grippe A (*H1N1, porcine*) ne doit pas être sous-estimé et les moyens mis en œuvre se doivent d'être à la hauteur du risque pour les populations.

Toutefois, on peut être interrogatif au regard de la situation.

Pourquoi un tel déploiement de moyens financiers, humains et médiatiques ? Pourquoi les gouvernements des différents pays riches en font une priorité et pourquoi ne pas se pencher sur d'autres priorités, les maladies orphelines, les maladies rares, les maladies tropicales, etc. ?

Cette grippe A touche ou touchera tous les pays de la planète, on ne peut s'empêcher de se poser la question : *comment aurait-elle été prise en compte si elle avait surtout touché les pays pauvres ou sous-développés ?*

Quand on sait qu'aujourd'hui, près de vingt millions d'êtres humains meurent de maladies infectieuses dans le monde, que deux milliards de personnes n'ont pas accès aux soins, que 20 % de la population mondiale consomment 80 % de la production mondiale de médicaments !

Pour exemple, la maladie du sommeil qui menace 60 millions de personnes dans 36 pays d'Afrique, ou la tuberculose avec cinq cent mille nouveaux cas dans le monde chaque année (*la France comptait fin 2007, 5588 cas*).

En matière de santé, la réflexion capitaliste précède et prend le pas sur la réponse aux besoins. On ne prend en compte la santé des populations que s'il y a du fric à faire ou quand cela risque de "gripper" les rouages des pays capitalistes.

Le FMI estime le coût potentiel de la pandémie de grippe entre 0.7 à 4.8 % du PIB en fonction de sa taille. Le coût humain du paludisme, c'est 2 millions de morts par an, une guerre mondiale tous les 25 ans !

Les seuls à se réjouir de la situation sont bien les laboratoires pharmaceutiques. Ce sont des milliards qui vont être dépensés par les gouvernements en vaccins, la France a commandé 90 millions de doses, soit 600 à 800 millions d'euros. Le coût de cette commande sera supporté pour partie par la Sécurité Sociale et l'Etat,

donc par la population et cela sans aucune contrepartie exigée aux laboratoires en matière de prix, de lieux de production, de préservation d'emplois ou de recherche.

Alors que tous les grands laboratoires réalisent des bénéfices faramineux, Sanofi 7 milliards, Pfizer 17 milliards, GSK, 5 milliards, BMS 5 milliards, les 10 plus grands laboratoires ont vu leur retour sur capital passer de 25 à 30 % entre 2003 et 2008. Tous ont restructuré leurs groupes au travers de fusions, acquisitions, fermetures, supprimant 20 000 emplois en deux ans en France.

Il est inadmissible pour la FNIC CGT que les pouvoirs publics n'imposent rien aux laboratoires en matière de responsabilité sociale, économique et de santé publique.

Cette grippe A va aussi être, si on n'y prend pas garde, un outil de déréglementation du droit du travail. (*voir bulletin du militant n° 140*)

Soutenues par le gouvernement et le patronat, sous prétexte de limiter l'impact que pourrait avoir cette pandémie en terme d'absentéisme, les entreprises vont imposer une organisation du travail qui, selon eux, limiterait les risques de contagion au sein de l'entreprise : *allongement de la durée journalière, hebdomadaire*, profitant de cette aubaine pour imposer aux salariés des obligations qu'ils ne pourraient pas exiger en temps normal.

Si la pandémie venait à progresser, les rassemblements de population pourraient être réglementés, voire interdits. Ne doit-on pas voir là aussi un prétexte à interdire toute manifestation contre les politiques gouvernementales et patronales en ce deuxième semestre 2009 ?

La FNIC CGT réaffirme que la santé est un droit pour toute la population de la planète, que le médicament n'est pas un bien marchand mais doit être un bien public commun comme l'énergie, l'eau, la nourriture, etc.

Les choix de gestion doivent être imposés à l'industrie pharmaceutique dans une dimension de santé publique et de responsabilité sociale et économique.



Depuis plus de 20 ans, Touristra Vacances gère le patrimoine social de 280 collectivités qui lui accordent toute leur confiance. Attaché aux valeurs du tourisme social, Touristra Vacances propose aux vacanciers des Comités d'entreprise des prestations de qualité dans le respect du droit aux vacances pour tous. Aujourd'hui, ce sont plus de 200 000 vacanciers de 1 500 CE/COS/CASC que nous accueillons chaque année.

En France ou à l'étranger, des vacances pour tous...

Un état d'esprit

Générosité, accueil et convivialité, accès à la culture, projets pédagogiques dans les clubs enfants, sport en liberté, buffets copieux, découverte de la vie locale, échanges authentiques, spectacle chaque soir...
En pension complète ou formule locative, chaque séjour est unique !

Des valeurs communes

Touristra Vacances partenaire du **Secours Populaire Français** et de **Max Havelaar**.

19 villages de vacances en France

À la montagne, Courchevel Saint-Bon, Chamonix, La Plagne, Les 7 Laux, Mont-Dore, Morzine, Risoul. **Méditerranée**, Balaruc, Bormes-les-Mimosas, Calvi, Cogolin, La Napoule, Les Issambres, Ramatuelle, Taglio, Vaison-la-Romaine. **Côte Atlantique**, Ile de Ré, Soustons, Tarnos.

10 Club 3000 à l'étranger

Des départs de Paris et de province, pour des séjours heureux en **Andalousie, Bulgarie, Crète, Croatie, Italie, Maroc** (même en hiver !), **Monténégro, Tunisie, Turquie**.

Avec une animation 100% francophone !

NOUVEAUTÉ 2009 : au départ des clubs, balades **Découverte & Partage**, solidaires et participatives, en partenariat avec des associations locales.

Un tourisme différent

Partie prenante d'un tourisme différent, **social, solidaire et ouvert au plus grand nombre**, Touristra Vacances crée sa **charte des Saisons Durables** et revisite ses activités, ses métiers et pratiques, ainsi que leur impact sur l'économie, le social et l'environnement.

... du bonheur pour chacun !



Associations et collectivités, contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances

- Paris : 01 44 83 43 99
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04



Pour réserver vos vacances, contactez le 0890 567 567 (0,15 € la min.)

Découvrez nos villages de vacances sur www.touristravacances.com